

CONVENTION POUR LES COMITES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX

« NOUS AUSSI ON S'ENGAGE ! »

1.1 QUEL EST LE ROLE DES COMITES ?

Les comités départementaux et régionaux ont pour mission d'animer leur propre territoire sur le thème du développement durable et d'aider les associations à écrire leur propre charte.

1.2 LES COMITES PEUVENT-ILS ECRIRE AUSSI LEUR CHARTE ?

Bien entendu, les comités sont invités à écrire leur propre charte à l'aide des consignes « L'écriture d'une charte ».

1.3 QU'ONT A GAGNER LES COMITES ?

Les comités jouent leur rôle d'interface entre la fédération et les associations. Ils s'inscrivent en cela dans le projet de développement fédéral.

Ils sont mis en valeur auprès de leur Comité départemental/régional Olympique Sportif, leur Conseil général/régional/territorial ainsi que leur DRJSCS/DDJS par l'envoi d'un courrier du président général de la FSCF.

1.4 QUELLE AIDE LES COMITES REÇOIVENT-ILS DE LA FSCF ?

Les comités reçoivent un kit d'animation « Nous aussi, on s'engage ! » comprenant un roll-up, une banderole et un jeu d'affiches.

Ils bénéficient de l'expertise du chargé de mission à la fédération, Richard Margot.

1.5 A QUOI S'ENGAGENT LES COMITES ?

Ils s'engagent à organiser, dans les quatre ans, au moins un évènement responsable, en utilisant les supports de la campagne nationale « La FSCF s'engage ! ».

Ils doivent désigner un référent développement durable sur le plan de leur territoire.

Ils s'engagent à mettre en œuvre les moyens d'accompagnement des associations dans l'écriture de leur charte (décision du comité directeur/gouvernance).

1.6 Y-A-T-IL DES CONDITIONS DANS L'UTILISATION DES SUPPORTS ?

Les supports font partie d'un kit d'animation « Nous aussi, on s'engage ! ». Ces images sont la propriété de la FSCF et ne peuvent être utilisées à n'importe quelle fin. Merci de prendre contact avec le service communication du siège fédéral avant toute utilisation de ces supports visuels.

1.7 QUEL EST LE CALENDRIER ?

Deux sessions de validation des chartes sont mises en place : la première pour les assises de Printemps, la seconde pour le congrès fédéral. Ces chartes sont valables quatre ans et renouvelables à terme.